



## **Projet de vision d'écoquartier urbain Saint-Jean-Baptiste**

Tel que résolu par le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste,  
le 13 novembre 2013

Un quartier reconnu à titre d'écoquartier par ses citoyens et par les instances gouvernementales, pour ses attributs existants reliés au transport actif, aux commerces et aux lieux de travail de proximité, à la mixité de sa population et pour les choix énergétiques de ses résidents, dont la plupart utilisent l'électricité pour le chauffage, une énergie propre et renouvelable.

Un quartier qui reconnaît la valeur de son patrimoine tangible et intangible et de son histoire, aspects incontournables de la culture locale sur lesquels repose l'acceptabilité sociale des projets proposés dans le quartier.

Un quartier toujours en mouvement, qui aura trouvé les partenaires intéressés à développer les infrastructures nécessaires au niveau de l'urbanisme, pour améliorer sa qualité de vie et où le transport actif deviendra dominant, créant ainsi un levier moderne de développement économique.

Un quartier habité par une population qui aura fait le choix de vivre dans le quartier pour la valeur de son patrimoine, de ses paysages urbains et parce qu'il s'agit d'un écoquartier. Par son engagement, la population contribuera à l'avancement du quartier, à sa qualité de vie et à son développement économique et touristique.

Le quartier, nouvellement reconnu comme écoquartier, servira de projet-pilote exemplaire pour d'autres quartiers anciens.